

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 13 novembre 2024

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 12 novembre 2024, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- Le Conseil municipal a approuvé les différentes dates des séances du Conseil municipal 2025 ainsi que des Assemblées municipales qui auront lieu les 23 juin et 8 décembre 2025.
- Une [directive interne](#) concernant l'attribution des mérites culturels et sportifs tavannois a été adoptée par le Conseil.
- À nouveau, le Conseil municipal a étudié les modifications à venir du Règlement d'organisation. De nouvelles propositions doivent encore être faites avant la poursuite des différentes consultations.
- La mise au concours d'un nouveau poste d'éducateur-trice de l'enfance à durer déterminée à 80% dès le 1^{er} janvier 2025, afin de renforcer l'équipe en place de la crèche municipale a été validée.
- Le Conseil municipal a pris connaissance de l'arrivée d'un nouveau dentiste à Tavannes, Dr David Meyer ainsi que sa demande pour pouvoir intégrer le tournus des dentistes scolaire pour les élèves de Tavannes. Il a ainsi été décidé que celui-ci puisse intégrer, dès la rentrée 2025, le tournus.
- Le Conseil municipal a pris la décision de détruire la construction de la parcelle numéro 250 dite « Ferme Luthi » et charge la commission des services techniques d'étudier la possibilité et la pertinence d'y créer un parking.
- Afin de pallier l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à notre EJC et répondre au besoin, en particulier pour les temps de repas, une demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement de la salle polyvalente du nouveau bâtiment scolaire a été acceptée par le Conseil municipal.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois